

Concours d'animateur territorial 2021

▀ **Présentation du concours**

Organisation

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

▀ **Candidats**

Conditions de participation

▀ **Epreuves écrites d'admissibilité**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux d'absentéisme

Correction des copies

Statistiques sur les candidats

Analyse et résultats

▀ **Epreuves orales d'admission**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Statistiques sur les admissibles

Analyse et résultats

Présentation du concours

Organisation

Le concours d'animateur territorial a été organisé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan **pour les 4 centres de gestion bretons.**

Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 16 mars 2021 au mercredi 21 avril 2021
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 16 mars 2021 au jeudi 29 avril 2021
Epreuves écrites	Le jeudi 16 septembre 2021
Jury institutionnel d'admissibilité	Le lundi 8 novembre 2021
Epreuve orale	Les 30 novembre, 1 ^{er} et 2 décembre 2021
Jury institutionnel d'admission	Le lundi 13 décembre 2021

Modalités d'inscription

◆ **Retrait des dossiers d'inscription : du 16 mars 2021 au 21 avril 2021 :**

- soit par préinscription en ligne sur le site www.cdg56.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

◆ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 16 mars 2021 au 29 avril 2021 :**

- soit en ligne sur le site www.cdg56.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Au total, sur les **467 demandes d'inscription** déposées pour ce concours, elles ont toutes été effectuées en dématérialisation complète, soit **100% des dossiers.**

Jury institutionnel

Conformément à l'article 42 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et l'article 10 du décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux, le jury de ces concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par l'arrêté n°2021-159 du 26 août 2021. Il est composé de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont la présidente du jury),
- Quatre personnalités qualifiées,
- Quatre fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B dont un fonctionnaire représentant du CNFPT et un fonctionnaire représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire.

Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuve orale
Jury institutionnel	12 membres du jury	
Epreuves	12 correcteurs	6 examinateurs
Surveillance	14 surveillants	
Total	44 intervenants	

 **Candidats**

Conditions de participation

Nature du concours	Nbre de postes	Conditions de participation	Nombre d'inscrits 2019 / 2021	Variation / 2019
Concours externe	19	être titulaire d'un titre ou diplôme professionnel (BEATEP, BPJEPS), homologué au moins au niveau 4 délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux animateurs territoriaux ou d'une qualification reconnue comme équivalente	152 / 158	+ 3,9 %
Concours interne	23	fonctionnaires ou agents publics, justifiant, au 1 ^{er} janvier 2021, de quatre ans au moins de services publics	229 / 270	+ 17,9 %
Troisième concours	4	candidats justifiant au 1 ^{er} janvier 2021 de quatre années au moins : - soit d'une ou de plusieurs activités salariées de droit privé, qu'elle qu'en soit la nature, - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, y compris bénévole.	15 / 14	- 6,6 %
Total	46		396 / 442	+ 11,6 %

Sur les 467 dossiers réceptionnés dans les délais règlementaires, 7 ont été refusés pour non-respect des conditions d'inscription :

- 6 candidats pour insuffisance d'ancienneté requise au concours interne,
- 1 candidat ne remplissant pas la condition de diplôme au concours externe.

18 annulations de participation ont également été enregistrées.

Au total, 442 candidats ont donc été autorisés à se présenter à l'épreuve d'admissibilité .

↳ Epreuve écrite d'admissibilité

Déroulement et nature de l'épreuve

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Date et lieu des épreuves	Le jeudi 16 septembre 2021 au Parc des expositions Safire à PONTIVY.		
Nature de l'épreuve d'admissibilité	Répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois	
Durée et coefficient de l'épreuve	Durée : 3 heures ; coefficient 1		

5 candidats ont bénéficié d'aménagements d'épreuves prescrits par un médecin agréé, à savoir un tiers temps supplémentaire d'épreuve pour 4 candidats, dont 1 avec un agrandissement du sujet, et 1 candidat qui a composé sur un ordinateur.

Ces 5 candidats ont concouru dans les locaux du centre de gestion du Morbihan.

Compte tenu du contexte, un **protocole sanitaire** a été signé par le président du centre de gestion du Morbihan le 20 août 2021, afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des candidats, des surveillants et du personnel du centre de gestion.

Ce protocole sanitaire a été respecté par l'ensemble des candidats. Aucun procès-verbal n'a été dressé pour non-respect des consignes.

Sujets nationaux

Les 2 sujets nationaux ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale, pilotée pour ce concours par 2 centres de gestion : le CDG d'Ille-et-Vilaine et le CIG de la petite couronne.

Taux d'absentéisme

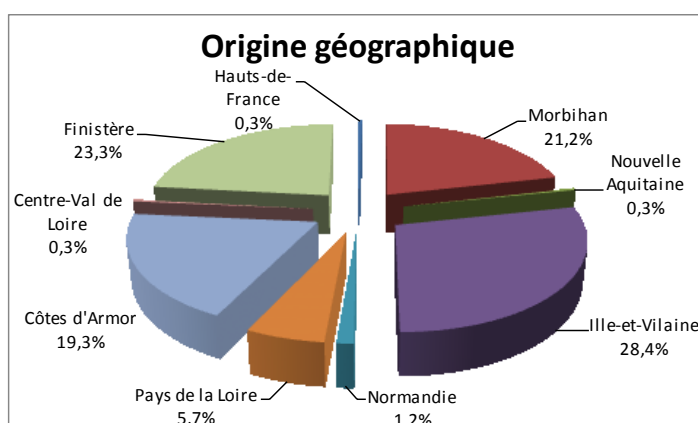
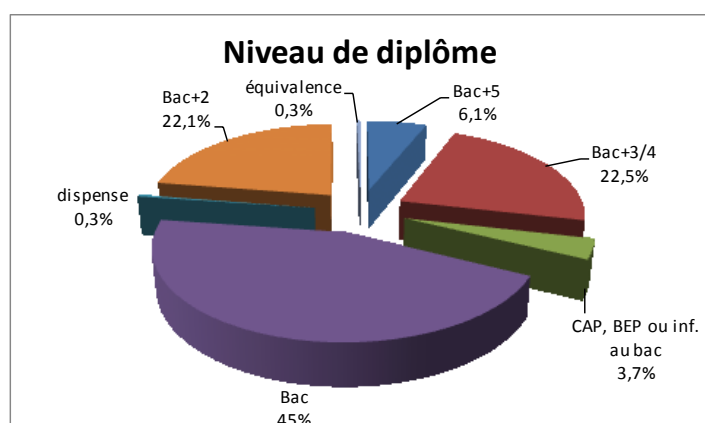
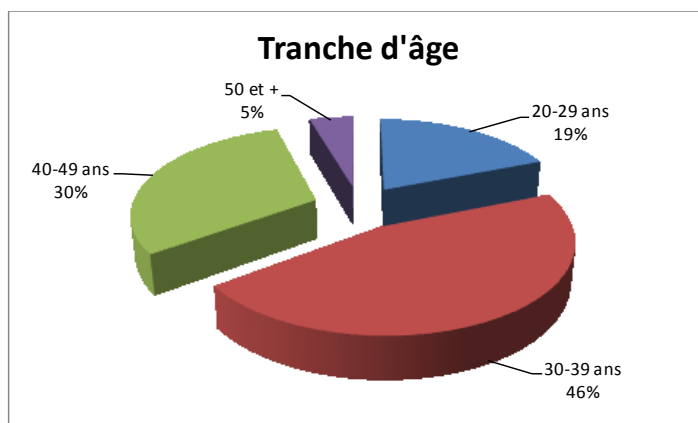
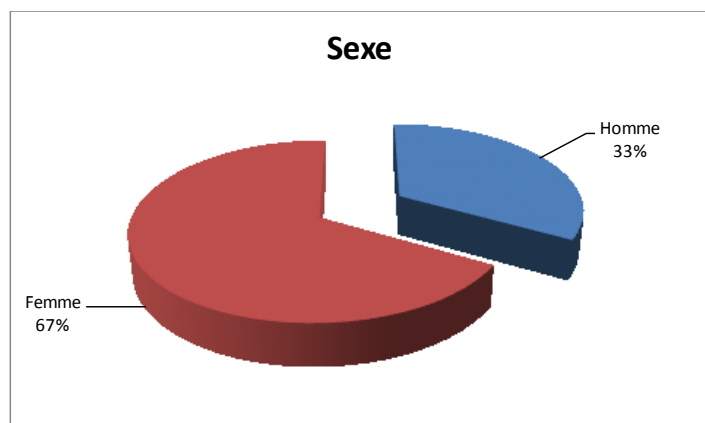
	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Nombre d'inscrits	158	270	14	442
Nombre de présents	110	212	9	331
Taux d'absentéisme	30% (23% en 2019)	21% (22% en 2019)	36% (33% en 2019)	25% (22% en 2019)

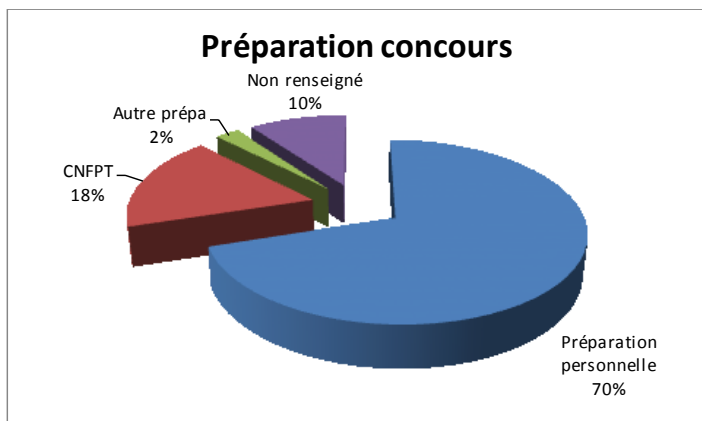
Correction des copies

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction effectuée de manière anonyme.

6 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, **soit 12 correcteurs au total**. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie, puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

Statistiques sur les candidats





Analyse et résultats

Conformément au décret n°2011-559 du 20 mai 2011, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

A l'issue des épreuves d'admission, un candidat ne pourra être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Seuls peuvent être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury d'après le nombre de points qu'il a fixé comme seuil d'admissibilité.

Sur cette base, les membres du jury délibèrent et arrêtent les éléments suivants :

	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} concours	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Nombre de postes	16	19	20	23	4	4
Nombre de participants	117	110	178	212	10	9
Moyenne de l'épreuve écrite	9,40	10,18	9,73	9,28	10,35	9,33
Taux de note éliminatoire inférieure à 5/20	3,4%	2,7%	3,9%	5,18%	0%	0%
Seuil d'admissibilité	11,5	12	12,5	12	10	9
Nombre de candidats admissibles	32	33	39	45	6	7

➤ **Epreuve orale d'admission**

Déroulement et nature de l'épreuve

85 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission qui a eu lieu à la maison du Diocèse à VANNES, les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2021.

<p>Epreuve d'admission</p>	<p>Concours externe</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.</p> <p>(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé ; coef 1)</p>	<p>Concours interne</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux animateurs territoriaux</p> <p>(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé ; coef 1).</p> <p>Troisième concours</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux animateurs territoriaux ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler.</p> <p>(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé ; coef 1).</p>
-----------------------------------	--	--

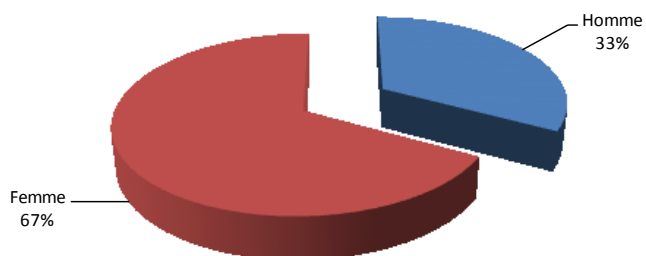
Deux groupes d'examineurs, composés de trois intervenants, ont été constitués. Les examinateurs devaient évaluer les candidats, à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs, et leur attribuer une note sur 20. Chaque groupe était composé d'un représentant du jury institutionnel, d'un élu et d'un fonctionnaire qualifié.

Taux de participation

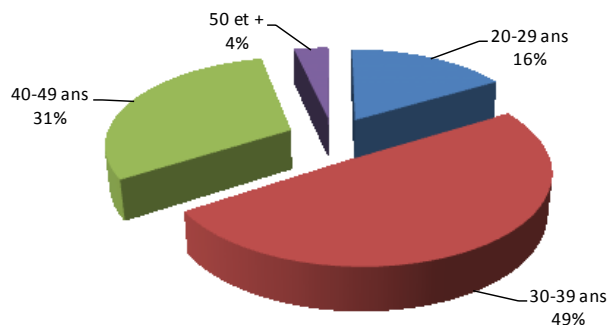
84 candidats étaient présents sur les 85 candidats convoqués, soit un taux de participation à l'épreuve d'admission de 98,8%.

Statistiques sur les admissibles

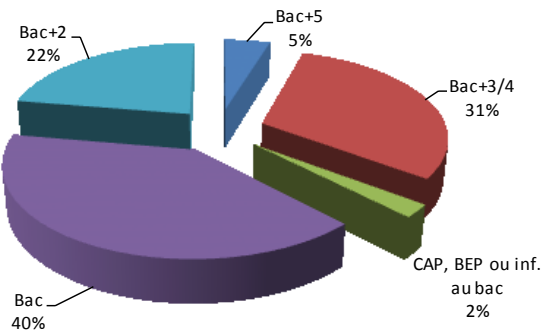
Sexe



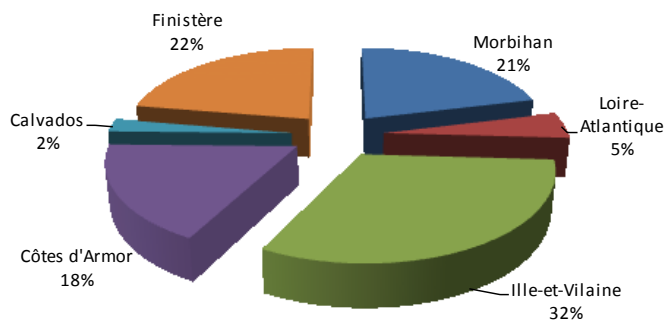
Tranche d'âge



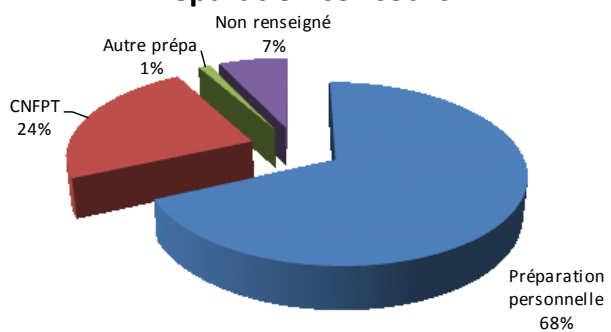
Niveau de diplôme



Origine géographique



Préparation concours



Analyse et résultats

Le jury a étudié les résultats des candidats afin d'arrêter un nombre de lauréats sachant que :

- toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013),
- un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013),
- le jury arrête la liste des lauréats, dans la limite des places ouvertes à chaque concours (article 12 du décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux),
- lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours est inférieur au nombre des places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins (article 4 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux).

Les membres du jury ont pris connaissance du niveau de l'épreuve d'admission aux trois concours :

	Concours externe				Concours interne				3 ^{ème} concours			
	2019		2021		2019		2021		2019		2021	
Nombre de candidats présents	32		33		38		45		6		6	
Moyenne de l'épreuve	11,56		12,36		11,95		12,22		13,5		14,25	
Nombre de notes ≥ 15/20 et pourcentage	9	28%	4	12%	8	21%	10	22%	1	17%	3	50%
Nombre de notes ≥ 10 et < 15 et pourcentage	13	41%	25	76%	23	61%	25	56%	3	50%	3	50%
Nombre de notes < 10 et pourcentage	10	31%	4	12%	7	18%	10	22%	2	33%	0	0%

Des membres du jury, également examinateurs de l'épreuve d'admission, soulignent un bon niveau d'ensemble. Ils déplorent cependant, la méconnaissance de l'environnement territorial de la part de certains candidats, et notamment les droits et devoirs des fonctionnaires.

Compte tenu du niveau des candidats et afin de respecter la limite des places ouvertes aux concours, les membres du jury décident, après délibération, de retenir les seuils d'admission et le nombre de lauréats suivants :

	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} concours	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Nombre de postes	16	19	20	23	4	4
Nombre de participants à l'écrit / nombre inscrits	117 / 152	110 / 158	178 / 229	212 / 270	10 / 15	9 / 14
Seuil d'admissibilité	11,5	12	12,5	12	10	9
Nombre de candidats admissibles	32	33	39	45	6	7
Nombre de participants à l'épreuve orale	32	33	38	45	6	6
Seuil d'admission	12,25	12,60	13	13	13	12,60
Nombre de lauréats	15	19	21	23	4	3